

Association de Boulouris pour la Qualité de la Vie

Bureau municipal de Boulouris SAINT-RAPHAËL 83700 – abqv@orange.fr

Objet : état des lieux des points noirs au plan de la sécurité routière et des travaux relatifs à la voirie.

Boulouris le 23 février 2023,

Bonjour,

Voici quelques-uns des points relevés par l'ABQV, le délai de réponse étant un peu court cela ne nous permet pas de rajouter beaucoup de choses à la liste qu'a dressée ces dernières années notre commission Sécurité/Circulation.

Cependant quelques remarques :

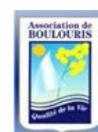
-depuis une dizaine d'années nous avons essayé d'attirer l'attention de l'importance de faire faire par un professionnel un plan de circulation, la problématique devenant trop complexe. Nous avons d'ailleurs proposé à l'époque un ingénieur qualifié pour ce faire.

-la prise en compte « du plan vélo » ajoute une difficulté supplémentaire.

- Voies cyclistes et circulation
 - L'étroitesse des voies cyclistes les rend dangereuses pour les cyclistes (ex av. Édouard VII)
- Balises de séparation des voies de circulation
 - Même remarque qu'en 1. Il serait judicieux de supprimer quelques balises.
Ainsi pour l'avenue Beauséjour, à certains endroits la chaussée n'étant pas très large ces balises obligent les voitures à passer près des habitations et piétons dans la mesure où les véhicules ne peuvent se déporter sur la gauche.
Dans les rues à circulation où il n'y a pas de trottoirs pour les piétons un marquage au sol devrait délimiter la chaussée pour les voitures et les piétons.
- Recouvrir certains caniveaux bétonnés et profonds de grilles, aux endroits les plus dangereux pour les piétons ou les voitures.
- Zones de circulation à 30km/h
 - Par exemple l'avenue de Boulouris
- Rue Charles Goujon, Bd. De la Paix
 - En attendant de trouver une solution (l'ABQV en cherche une depuis longtemps), ne pourrait-on pas mettre un sens unique (rue Charles Goujon-> bd. De la Mer) cela ne fait pas faire un grand détour quand on veut rejoindre l'av. de la Gare et éviterait de rester bloqué.
- Parking du Manoir et croisement rue Auber/Bd de la Mer :

- Le fait d'avoir interdit le stationnement des voitures devant l'ancien immeuble de la SNCF supprime des places au parking du Manoir car les voitures garées dans la rue se reportent sur le parking et le croisement de la rue Auber et du bd. De la Mer est toujours aussi dangereux. Nous pensons que c'est au niveau du croisement qu'il faut essayer de trouver une solution.
- Av. de l'Épinette et av. du Grand Défends :
 - Lorsque l'on vient du Grand Défends pour tourner av. de l'Épinette virage à angle droit sans visibilité, risque de se trouver confronté à un véhicule venant de la rue de l'Épinette.
- Ralentisseurs av. Mozart :
 - Trop hauts : dès leur pose une porche à cheval dessus, une moto brûlée.
- Bd. de la Paix av. de la Mer
 - En direction de Boulouris, juste après le rondpoint du bd. de la mer, le trottoir fait un coude et le terre-plein central n'est guère visible, si on ajoute à cela des voitures garées sur la droite au début du bd. de la Mer, après le tunnel, peut-être faudrait-il peindre le bord du terre-plein pour le rendre plus visible et éviter de la tôle froissée.
- Bd. Des Myrtes, av. des Magnolias :
 - Essayer de mieux signaler le croisement avec le passage sous la voie ferrée car on n'a aucune visibilité.
- Route de la corniche, route des Carrières :
 - Lorsque l'on vient de la route de la Corniche les voitures ont la priorité pour passer sous la voie ferrée. Cependant les voitures sont obligées de se mettre entièrement sur la gauche pour voir le tunnel. Cela est cause de bouchons et parfois d'incompréhension en été. Peut-on mettre un miroir ?
- Accès véhicules/piétons aux copropriétés d'Aiguebonne, Boulouris-Panorama, etc) route de la Corniche et plage de Gardo Vieillo :
 - Sur la route du bord de Mer lorsque l'on vient de Boulouris-centre en direction du Dramont, juste après un virage se trouve la plage de Gardo Vieillo et en face de cette plage la route d'accès à plusieurs copropriétés. La vitesse est souvent excessive, principalement celle des motos. Lorsqu'un piéton s'engage sur le « passage piéton » il n'a aucune visibilité des véhicules arrivant sur sa gauche le passage étant situé quelques mètres après la sortie du virage. Les voitures voulant tourner pour s'engager allée des Marjolaines route qui mène aux copropriétés, doivent attendre sur la gauche de la route avant de pouvoir tourner, cela juste après le virage. Les véhicules arrivant trop vite et qui parfois doublent avant le virage n'ont pas forcément le temps ou la possibilité de se rabattre. Ne peut-on pas signaler ce croisement avant le virage, et demander à ralentir ?
- Enfin à noter, la nécessité, dans le cadre de la sécurité, de laisser l'accès des secours et des bornes à incendies toujours libres dans le secteur.

Cordialement



Françoise TETAZ
Présidente
Association de Boulouris
Pour la Qualité de la Vie